

Le baptême est-il payant ?

Le baptême est gratuit : c'est l'amour même de Dieu qui désire accueillir chacun sans exception... cela n'a pas de prix !

La communauté chrétienne locale, à laquelle vous demandez ce sacrement, allumera la lumière dans l'église, le chauffage, s'occupera du registre, il y aura peut-être des fleurs, etc...

Si le baptême de votre enfant est possible, c'est bien grâce aux chrétiens qui accueillent un nouveau baptisé. Ils sont heureux de le faire, mais une offrande libre à l'église qui accueille est toujours la bienvenue.

Combien donner ?

Le montant indicatif pour un baptême se situe entre 50€ et 100€ selon les possibilités de chacun.

Concrètement, vous pouvez faire un don en liquide ou un chèque à l'ordre de la paroisse où le baptême aura lieu :

- « Paroisse Saint Pierre Saint Paul »
- « Paroisse Jésus Adolescent »
- « Paroisse Notre Dame de Lourdes »
- « Paroisse Saint Christophe » (Coubron)
- « Paroisse Saint Nicolas » (Vaujours)
- « Paroisse Saint Médard » (Courtry)
- « Paroisse Sainte Bernadette » (Gagny)



Vous pourrez faire votre don à la paroisse durant le baptême au moment de la quête, en déposant votre participation dans une enveloppe.